

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 15/11/2024

ID : 074-217400704-20241112-D2024_89-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 89

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	23
Dont six pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 05 novembre 2024

**OBJET : VOIE VERTE - ROUTE
D'HERMANCE – CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES DE
RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
ET DE TELECOMMUNICATION –
CONVENTION DE DESIGNATION
DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC
LE SYANE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. RACINE
FREIXENET M. DIANA C. MATTERA A.
GEROUDET A.**

**EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
MORAND F. » CHEVRON F. « pouvoir à
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à
MATTERA A. » QUERNEC-GARIN C.
« pouvoir à BILLARD G. » CHAMPEAU S.
« pouvoir à MORIAUD P. CHANTELOT L.
« pouvoir à CHANTELOT C. »**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

La commune de Chens Sur Léman entreprend, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement d'une voie verte, route d'Hermance – 3^e tranche.

Le programme intègre également des travaux de génie civil d'enfouissement des réseaux secs, sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Considérant que la réalisation des ouvrages relève simultanément de la compétence de la commune et du SYANE, la faculté existe de désigner la commune pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'une même opération, afin d'en faciliter la conduite et la réalisation.

En effet, en application des dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, en particulier par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004, il est stipulé que lorsque la réalisation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage de l'opération, ces

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 074-217400704-20241112-D2024-39-D



derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations.

La convention prévoit les modalités de désignation de la commune de Chens sur Léman comme maître d'ouvrage, ainsi que la répartition du financement des ouvrages :

Nature des travaux objet de la désignation de maîtrise d'ouvrage :

- Réseaux d'éclairage public :

Montants estimés de l'opération :

Réseaux d'éclairage public 73 825,50 € H.T., soit 88 590,60
€ TTC

Participation financière du Syndicat :

- 30 % du montant HT (Hors Taxes) sur le réseau de l'éclairage public.

Soit une participation maximale pour le Syndicat de : 32 667,66 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage proposée ;

AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le maire
Pascale MORIAUD

